

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000617-122

DATE : le 17 décembre 2019

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE L'HONORABLE MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

ALIX VAILLANCOURT
Demandeur

c.

VILLE DE MONTRÉAL
Défenderesse

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Mise en cause

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE D'OPPOSITION
À UNE SUBSTITUTION DE PROCUREURS**

[1] **VU** la substitution de procureurs signée par le représentant le 18 novembre 2019 et l'opposition datée du 29 novembre 2019;

[2] **VU** que le représentant autorisé demeure libre de mandater l'avocat(e) de son choix, voir notamment l'affaire *Labranche c. Énergie éolienne des moulins*¹ et la jurisprudence y mentionnée;

JB-3976

¹ 2018 QCCS 3366.

500-00-018486-190

[3] **VU** que l'ancien avocat du demandeur admet que celui-ci demeure un représentant adéquat pour les membres du groupe, ce qui implique qu'il agit dans leurs intérêts;

[4] **VU** qu'il n'existe donc aucun motif raisonnable pour obvier au choix du représentant et que l'allocation des honoraires extrajudiciaires entre ses représentants actuels et passés ne peut y faire obstacle;

[5] **VU** que les questions relatives à l'implication du Fonds d'aide aux actions collectives ne soulèvent pas, à cette étape et dans l'état actuel du dossier, des questions pertinentes quant à la simple substitution de procureurs;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **CONSTATE** que Arsenault, Dufresne, Wee, Avocats agissent depuis le 18 novembre 2019 à titre d'avocat(e) du représentant Alix Vaillancourt en l'instance;

[7] **SANS FRAIS.**



MARC-ANDRÉ BLANCHARD, J.C.S.

Me Marc Chétrit Rieger
Ancien avocat du demandeur

Me Geneviève Grey
Me Mathieu Laplante-Goulet
GREY CASGRAIN S.E.N.C.
Anciens avocats-conseils du demandeur

Me Hugo Filiatrault
GAGNIER GUAY BIRON
Avocat de la défenderesse

Me Justin Wee
Me Alain Arsenault
ARSENAULT DUFRESNE WEE, AVOCATS
Nouveaux avocats du demandeur

Me David Pierre-Louis
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES
Avocat du Fonds d'aide